



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février à 17 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de HEIDWILLER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sise 8 Rue du Château, sur la convocation légale en date du 15 février, sous la Présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17h00.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

MMES et MM. les Conseillers municipaux :

COURSAUX Rémy, FREMIOT Gilles, FRICK Paul, GEBEL Véronique, KLEIN Philippe, MARCK Dominique, MEGEL Marie, MEYER Frédéric, POUCHELET Patrick, STEINER Marc et TELLIER Chantal.

Absents excusés (2) : Mme HATTENBERGER Rachel, Mme SEILER Agnès, M. KAMMERER Olivier

Absentes non excusées (0) : Mme CATRIN Francesca

Ont donné procuration (1) : Mme SEILER Agnès a donné procuration à Mme TELLIER Chantal

Madame Chantal TELLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2021
2. Demande de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux collectivités pour les opérations éligibles à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :
 - Rénovation du Presbytère
 - Rénovation d'un local associatif
 - Aménagement du Centre du village

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2021

Le procès-verbal de la réunion du 06 février 2021, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – DCM n° 2021-007 – Demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien aux collectivités pour les opérations éligibles à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

- **Rénovation du Presbytère**
- **Local associatif**
- **Aménagement du Centre du village**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Philippe KLEIN et à M. Frédéric MEYER pour présenter chaque projet susceptible d'être éligible à une subvention de l'Etat (DSIL ou DETR).

❖ Rénovation du Presbytère

Le bâtiment du Presbytère fait partie intégrante du patrimoine architectural de la commune. Inoccupé depuis de nombreuses années, il convient aujourd'hui de le rénover, afin de lui redonner une place et une fonction dans le village.

Une mission d'étude a été confiée à un architecte afin de réaliser une rénovation thermique performante de ce bâtiment.

- Dépenses prévisionnelles : 556 111,00 € HT
 - Travaux : 487 785,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 58 534,00 € HT
 - Bureau de contrôle CSPS : 9 792,00 € HT
- Plan de financement : 556 111,00 € HT
 - Maître d'ouvrage : 395 278,00 € HT dont :
 - Fonds propres : 20 000,00 € HT
 - Emprunt : 375 278,00 € HT
 - Subvention DSIL/DETR (30%) : 160 833,00 € HT

❖ Rénovation d'un local associatif

La commune dispose actuellement d'un petit local associatif, mis à disposition des associations du village et plus généralement des habitants. L'objectif du projet présenté est de réduire la consommation énergétique par : changement des fenêtres, installation d'un nouveau chauffage et isolation du local.

- Dépenses prévisionnelles : 148 527,00 € HT
 - Travaux : 125 500,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 16 867,00 € HT
 - Bureau de contrôle CSPS : 6 160,00 € HT
- Plan de financement : 148 527,00 € HT
 - Maître d'ouvrage : 89 117,00 € HT dont :
 - Fonds propres : 30 000,00 € HT
 - Emprunt : 59 117,00 € HT
 - Subvention DSIL/DETR (40%) : 59 410,00 € HT

❖ Aménagement du centre du village

Le projet présenté propose le réaménagement des espaces publics centraux, mettant en liaison l'ensemble des fonctionnements, usages et évolutions du centre village : aménagement pour la sécurisation des piétons et cyclistes, en particulier des écoliers, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, parvis de l'école, accès au terrain de sport situé à l'arrière de l'école, aménagement de places de stationnement, arrêts minutes, accessibilité aux nouveaux logements au-dessus de l'école.

Il est prévu de désartificialiser certains espaces (retrait du bitume du terrain de sport et devant le local associatif) et de renaturer la zone (plantation d'arbres, ...).

- Dépenses prévisionnelles : 876 986,00 € HT
 - Travaux : 835 586,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 41 400,00 € HT
- Plan de financement : 876 986,00 € HT
 - Maître d'ouvrage : 613 891,00 € HT dont :
 - Fonds propres : 10 000,00 € HT
 - Emprunt : 569 506,00 € HT
 - Subvention Région Grand Est : 34 385,00 € HT
 - Subvention DSIL/DETR (30%) : 263 095,00 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant les projets et estimations présentés,

Considérant la possibilité de présenter des dossiers de demandes de subvention à l'Etat,

- **APPROUVE** les plans de financement tel qu'ils sont présentés :

❖ **Rénovation du Presbytère**

• Coût HT des travaux supporté par la commune	556 111,00 € HT
• Fonds propres	20 000,00 € HT
• Emprunt	375 278,00 € HT
• Subvention DSIL/DETR	160 833,00 € HT

❖ **Rénovation d'un local associatif**

• Coût HT des travaux supporté par la commune	148 527,00 € HT
• Fonds propres	30 000,00 € HT
• Emprunt	59 117,00 € HT
• Subvention DSIL/DETR	59 410,00 € HT

❖ **Aménagement du centre du village**

• Coût HT des travaux supporté par la commune	876 986,00 € HT
• Fonds propres	10 000,00 € HT
• Emprunt	569 506,00 € HT
• Aide accordée par la Région Grand Est	34 385,00 € HT
• Subvention DSIL/DETR	263 095,00 € HT

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat pour l'attribution de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

➤ Prochaine réunion : lundi 29 mars 2021 à 20h15, voire samedi 27 mars 2021 (matin) si les conditions de couvre-feu à 18h ne sont pas levées.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Paraphe du Maire

COMMUNE DE HEIDWILLER

PV du CM du 22 février 2021

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 22 février 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2021
2. Demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien aux collectivités pour les opérations éligibles à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :
 - Rénovation du Presbytère
 - Rénovation d'un local associatif
 - Aménagement du Centre du village

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 ^{er} Adjoint		
TELLIER Chantal	2 ^{ème} Adjoint		
MEYER Frédéric	3 ^{ème} Adjoint		
GEBEL Véronique	4 ^{ème} Adjoint		

Paraphe du Maire

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 22 février 2021**

Suite du
Tableau des signatures
 pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
 de la COMMUNE de HEIDWILLER
 de la séance du 22 février 2021

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CATRIN Francesca	Conseillère municipale	Absente et pas représentée	
COURSAUX Rémy	Conseiller municipal		
FRICK Paul	Conseiller municipal		
HATTENBERGER Rachel	Conseillère municipale	Absente et Pas représentée	
KAMMERER Olivier	Conseiller municipal	Absent et Pas représenté	
MARCK Dominique	Conseillère municipale		
MEGEL Marie	Conseillère municipale		
POUCHELET Patrick	Conseiller municipal		
SEILER Agnès	Conseillère municipale		TELLIER Chantal
STEINER Marc	Conseiller municipal		

Paraphe du Maire
